



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 92/3

Le 12 mars 1992

Déclaration solennelle d'un nouveau membre de la Cour Procédure orale dans de nouvelles affaires engagées par la Libye

Comme suite au communiqué de presse n° 92/2 en date du 6 mars 1992, le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Jeudi 26 mars 1992 à 10 heures, la Cour tiendra une audience publique pour permettre à M. Bola A. Ajibola (Nigéria), qui a été élu comme membre de la Cour par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies le 5 décembre 1991, de faire la déclaration solennelle prévue à l'article 20 du Statut de la Cour.

Après une brève suspension d'audience, la Cour ouvrira les débats sur les demandes en indication de mesures conservatoires présentées par la Libye dans les affaires qu'elle a engagées contre le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

*

M. Ajibola occupera le siège devenu vacant à la suite du décès, survenu le 14 août 1991, de M. Taslim Olawale Elias (Nigéria). Son mandat expirera donc le 5 février 1994.

On trouvera ci-après une biographie du nouveau membre de la Cour.

*

A la suite de l'élection de M. Ajibola, la composition de la Cour est la suivante :

Sir Robert Yewdall Jennings (Royaume-Uni), Président
M. Shigeru Oda (Japon), Vice-Président
MM. Manfred Lachs (Pologne)
Roberto Ago (Italie)
Stephen M. Schwebel (Etats-Unis d'Amérique)
Mohammed Bedjaoui (Algérie)
Ni Zhengyu (Chine)
Jens Evensen (Norvège)
Nikolaï K. Tarassov (URSS)
Gilbert Guillaume (France)
Mohamed Shahabuddeen (Guyana)
Andrés Aguilar Mawdsley (Venezuela)
Christopher G. Weeramantry (Sri Lanka)
Raymond Ranjeva (Madagascar)
Bola Ajibola (Nigéria), juges.

M. Bola Ajibola

(Juge à dater du 5 décembre 1991)

Né le 22 mars 1934.

Admis en 1962 au barreau de Lincoln's Inn (Barrister-at-Law). Pratique le droit depuis vingt-trois ans, principalement à Lagos, mais aussi sur le reste du territoire nigérian. Associé principal du cabinet Bola Ajibola & Co., qui a des bureaux à Lagos, Ikeja, Abeokuta et Kaduna (spécialisation : pratique du droit commercial, et en particulier arbitrage international).

Président de la Nigerian Bar Association (1984-1985). Président du Body of Benchers (1989-1990). Président du Body of Senior Advocates du Nigéria depuis 1986. Président de l'Association des arbitres du Nigéria. Président de la Commission disciplinaire du barreau. Président du Conseil général du barreau. Président du Advisory Committee on the Prerogative of Mercy. Membre du Conseil de la police du Nigéria. Membre du Comité judiciaire consultatif. Membre du Judicial Service Committee (Abuja). Président de l'Equipe spéciale chargée de reviser les lois de la Fédération (1990); Attorney-general et ministre de la justice de la République fédérale du Nigéria.

Membre de la délégation nigériane à l'Assemblée générale des Nations Unies (1986). Président provisoire de l'Assemblée générale lors de sa dix-septième session extraordinaire consacrée au stupéfiants et aux substances psychotropes (1990). Membre de la Commission du droit international.

Membre de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye. Membre du Tribunal arbitral de la Chambre de commerce internationale. Membre de la Commission internationale d'arbitrage maritime à Paris. Membre du Groupe d'arbitres internationaux du London Institute of Arbitrators. Membre du Comité consultatif international du World Arbitration Institute (Etats-Unis).

A pris l'initiative de la première Conférence des ministres de la justice africains qui a été organisée à Abuja en 1989 et à laquelle 32 pays africains se sont fait représenter. Président de la réunion du Conseil des ministres de la justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue à Lagos (Nigéria) en 1990 et au cours de laquelle le traité portant création de la Cour de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest a été élaboré et adopté par les ministres de la justice de la CEDEAO. Membre du Comité directeur de la CEDEAO pour la révision de la Charte de la CEDEAO. Chef de la délégation nigériane à la Conférence de toutes les parties éthiopiennes sur la transition pacifique et démocratique. Président de la première réunion du Comité de travail de la Conférence de tous les ministres de la justice africains, tenue au Caire (1991).

Vice-président de la Commission des relations contractuelles internationales de la Chambre de commerce internationale. Vice-président de l'Institut du droit et des pratiques des affaires internationales

(Paris). Président national du Centre de la paix mondiale par le droit. A représenté l'Afrique au procès fictif sur le droit de la mer à la Conférence sur la paix mondiale et le droit (Manille, 1970). Fellow du Chartered Institute of Arbitrators. Membre de l'Institut nigérian des études juridiques avancées. Ami de l'Institute of Advanced Legal Studies (Londres).

Membre de l'African Bar Association, de l'Association internationale du barreau, de l'Association of World Lawyers, de la Chambre de commerce internationale, de la Commonwealth Law Association, du World Arbitration Institute et de la Society for the Reform of Criminal Law.

Directeur de publication de Nigerian's Treaties In Force (1970-1990). Directeur de publication de All Nigeria Law Reports (1961-1990). Rédacteur en chef de Justice (revue mensuelle consacrée aux problèmes juridiques contemporains). Directeur de publication des Law Review Series du Ministère fédéral de la justice (FMJLRS) (comptant actuellement sept volumes).

Publications :

Principles of Arbitration, 1980; New Concepts in The Resolution of Disputes in International Construction Contracts, 1981; Work Paper on International Commercial Arbitration, 1982; Arbitration and State Enterprises - Case Study of Nigerian Cement Transactions, 1983; Modernization of National Arbitration Laws in Aid of International Commercial Arbitration, 1984; The Law and Settlement of Commercial Disputes, 1984; Law Development and Administration in Nigeria, 1987; Towards a Better Administration of Justice System in Nigeria, 1988; Integration of the African Continent Through Law, 1988; Narcotics: Law and Policy in Nigeria, 1989; Compensation and Remedies for Victims of Crime, 1989; Banking Frauds and Other Financial Malpractices in Nigeria, 1989; Women and Children under Nigerian Law, 1990; Scheme relating to Mutual Assistance in Criminal Matters and the Control of Criminal Activities within Africa, 1990; Human Rights in Africa (sera publié dans les Mélanges en l'honneur de T. O Elias).

World Jurist Award (sous les auspices de World Peace through Law, Séoul). Senior Advocate du Nigéria. Lauréat du prix du mérite civique, décerné par l'Etat d'Ogun au Nigéria (1986). Membre à vie de l'Institut nigérian des affaires internationales. Membre à vie du Body of Benchers du Nigéria.